



ARRETE MUNICIPAL De circulation et de stationnement

N° 76/2017

Le Maire de la commune Dambach-la-Ville,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.417-10 et R.411-25 ;

VU les articles L 2213-1 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 modifiés relatifs à la signalisation routière ;

VU la demande présentée le jeudi 6 avril 2017, par la sté VOGEL sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de voirie, rues des Boutons d'Or, rue des Eglantines, rue des Trèfles à 67650 DAMBACH LA VILLE.

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie une interdiction de la circulation et du stationnement ;

ARRETE

Article 1er. : La circulation et le stationnement seront interdits du lundi 24 avril 2017 au vendredi 28 avril 2017 de 7 h 30 à 18 heures, dans la rue des des Eglantines, à 67650 DAMBACH LA VILLE.

Article 2 : Les entreprises mettront en place la signalisation adéquate.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Article 4 : Les riverains sont priés de prendre les dispositions nécessaires

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Barr,
- BEREST
- CM CIC / Sarest
- Affichage
- Entreprise VOGEL
- SMICTOM

Dambach-la-Ville, le 6 avril 2017

Le Maire
Claude HAULLER

